



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### La FFT prépare et accompagne la reprise de la pratique du tennis et du paratennis dans les clubs affiliés

**Paris, le 5 mai 2020**

**A la suite de l'annonce par le Premier Ministre Edouard Philippe, le 28 avril dernier, du plan de déconfinement pour lutter contre la propagation du COVID-19, la Fédération Française de Tennis, éclairée par un collège d'experts scientifiques, a élaboré un plan de reprise de la pratique du tennis et du paratennis au sein de ses clubs affiliés. Elle se félicite de la qualité des échanges avec le ministère des Sports qui devrait permettre à ce dernier de confirmer la possibilité de reprise de certaines activités tennistiques, dans le respect strict des règles de protection sanitaire.**

C'est ainsi que le tennis et le paratennis pourraient reprendre en pratique « loisir » à compter du 11 mai. Celle-ci devrait alors s'effectuer en simple et sur des terrains extérieurs, pour un jeu à l'air libre. Les cours individuels, encadrés par un enseignant diplômé d'Etat et à jour de sa carte professionnelle, seraient également autorisés, ainsi que la reprise de l'entraînement pour les joueurs de haut niveau.

Afin d'accompagner au mieux les clubs, la FFT a rédigé un protocole précis et pragmatique de sortie progressive de confinement destiné aussi bien aux dirigeants, aux joueurs qu'aux enseignants dans les clubs affiliés. Toute reprise d'activité des clubs sera conditionnée d'une part par les instructions gouvernementales qui devraient être prochainement publiées et d'autre part, par le respect du protocole fédéral. Par ailleurs, les clubs affiliés sont invités à respecter strictement les décisions éventuelles des autorités publiques locales.

De leur côté, les joueuses et les joueurs devront respecter plusieurs consignes pour pratiquer leur discipline dans des conditions de sécurité sanitaire optimales. Afin de rappeler les bons gestes à adopter, un poster pédagogique a, par ailleurs, été créé et sera affiché dans les clubs. Les pratiquants devront, par exemple, arriver déjà en tenue de tennis avec leur propre matériel et nettoyer le banc ou la chaise avec un produit désinfectant avant et après avoir joué. Il sera également demandé à chaque joueur d'utiliser des balles porteuses d'un signe distinctif, à raison de 4 à 6 balles par personne, et de servir uniquement avec ses balles marquées. Chaque pratiquant devra, en responsabilité, respecter les règles élémentaires de sécurité sanitaire.

Par ailleurs, un guide a été réalisé par la Direction Technique Nationale afin de proposer de nombreux exercices, adaptés à des petits groupes d'enfants scolarisés, dans le strict respect

des règles de protection sanitaire. Ce type d'activité pourrait être proposé par les clubs volontaires aux autorités locales et scolaires.

Enfin, la FFT étudie actuellement les protocoles de reprise des cours collectifs, de la pratique du double, de la compétition mais aussi de la pratique des disciplines associées (padel, beach tennis et jeu de courte paume) en vue des prochaines étapes de déconfinement.

*« Nous avons eu le souci constant de la santé publique. Notre doctrine est que le sport y contribue fortement. En ce point, nous avons eu l'immense satisfaction que notre proposition d'inclusion de la pratique du simple, sur terrain extérieur, ait été accueillie favorablement par la ministre des Sports. Nous essayons constamment d'anticiper, de préparer une reprise de l'activité physique dans nos clubs, en responsabilité et les accompagnant au mieux malgré toutes les contraintes du moment »,* explique Bernard Giudicelli, Président de la Fédération Française de Tennis.

**Veillez trouver, ci-joint, les documents (protocole + affiche) validés par le Comité Exécutif de la FFT, réuni le 4 mai 2020.**

### **Contact presse**

Nicolas BEAUDELIN

Tél. : 01 47 43 48 15 – [nbeaudelin@fft.fr](mailto:nbeaudelin@fft.fr)

### **À propos de la Fédération Française de Tennis**

*La Fédération Française de Tennis est une association régie par la loi de 1901, titulaire d'une délégation ministérielle. Dédiée à la promotion, au développement et à la réussite du tennis en France, la FFT réunit, soutient et coordonne les clubs affiliés. Avec 4 millions de pratiquants, et près d'un million de licenciés dans près de 7 500 clubs, le tennis est le premier sport individuel sur le territoire. Elle assure également la représentation de la France à l'étranger par l'engagement des équipes de France dans les rencontres internationales (Coupe Davis, Fed Cup, Jeux Olympiques...) et l'organisation des plus grands événements sportifs de la planète que sont Roland-Garros et le Rolex Paris Masters. Depuis sa création en 1920, l'identité de la FFT repose sur ce lien entre le développement du tennis amateur, pour tous les publics et sur tous les territoires, et l'organisation de grands événements internationaux.*